

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 046-7287/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aix Développement - Approbation d'une convention MET 19/12964/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1996 à l'initiative de la Communauté du Pays d'Aix, Pays d'Aix Développement (PAD) est un acteur majeur en matière de dynamique d'implantation des entreprises et de promotion économique du territoire.

L'action de PAD est structurée autour de quatre axes essentiels :

- Une mission d'accueil des entreprises et de facilitation de leur implantation (mobilisation des aides financières, proposition de terrains et de locaux, problématique du recrutement et de la formation, suivi de l'implantation), qui s'est traduite par le suivi d'environ 400 à 450 dossiers par an.
- Une mission d'accompagnement au développement endogène des entreprises existantes (développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire) et exogène des entreprises existantes (demandes d'entreprises émanant de l'extérieur en recherche d'implantations). Dans le cadre de sa mission de développement endogène, PAD apporte conseils et informations auprès des entreprises matures déjà implantées sur le territoire.
- Une mission de promotion du territoire et de prospection d'entreprises, afin d'attirer de nouvelles entreprises en Pays d'Aix. Pour ce faire, PAD utilise un large panel d'actions publicitaires de marketing territorial : affichage dans les aéroports, publicité presse, radio et internet, site internet PAD, réseaux sociaux, édition de plaquettes et magazine « Les Énergies de la Victoire », organisation des rencontres du Club Entreprises des Énergies de la Victoire, participation à des salons et colloques professionnels....

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- Une mission de soutien à la création d'entreprises innovantes et technologiques à travers la gestion du Dispositif d'Amorçage Provençal déployée sur l'ensemble du périmètre de la Métropole qui est devenu, suite à la délibération n° ECO 002-4587/18/CM du 18 octobre 2018, Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA)

Ce dispositif d'amorçage est destiné à financer les premiers besoins (études de marché, études techniques, prototypages...) d'un projet technologique ou innovant sous forme d'un prêt d'honneur plafonné à 40 000 € à taux zéro. Ces projets ont vocation à intégrer ultérieurement les pépinières et hôtels d'entreprise du territoire ou l'un des espaces économiques éligibles.

Historiquement, ce dispositif concernait uniquement les communes du bassin minier ; depuis 2012, suite à un premier abondement par la collectivité, ce dispositif est étendu à l'ensemble des communes du Pays d'Aix.

Depuis sa création, le dispositif d'amorçage comptabilise 2 845 566 € de subventions ayant abondé le dispositif, 123 projets propulsés, 94 entreprises créées, près de 551 emplois créés et pérennisés.

L'élargissement de ce dispositif à l'échelle de la Métropole depuis 2018 mobilise des moyens humains et financiers accrus qui justifient la participation financière complémentaire du Territoire de Marseille-Provence.

Le pré-bilan 2019 arrêté au 31 août 2019 fourni par PAD fait apparaître les éléments suivants :

- 368 dossiers suivis

- 123 implantations représentant 2.050 emplois, dont :

- 50 nouvelles entreprises implantées, soit 413 emplois créés ou transférés sur le territoire du Pays d'Aix
- 73 entreprises qui se sont développées de manière significative sur le territoire, soit 1965 emplois créés et maintenus.
- 30 dossiers ont été suivis en amont par PAD et 93 dossiers ont été suivis après la prise de décision d'implantation

Les implantations se répartissent de la façon suivante :

- 57 % dans le secteur des services,
- 15 % dans celui de l'industrie,
- 23 % dans le commerce,
- 3 % dans le juridique
- 2 % dans le transport et la logistique,

Transactions bureaux et locaux d'activités au 31 août 2019 : 51 527 m² placés.

Ces chiffres correspondent aux 123 implantations suivies par PAD et les commercialisateurs partenaires au 31 août 2019.

La commercialisation des terrains publics sur la ZAC de Lenfant (Aix), de La Bertoire II (Lambesc), du Parc d'activités Morandat (Gardanne), des Vergeras (St Estève Janson, de la Burlière (Trets), du Carreau de la Mine (Meyreuil) et La Roque d'Anthéron II, mais aussi les opérations initiées sur Vitrolles qui devraient permettre de maintenir un bon niveau de transactions dans les prochaines années. »

Afin de poursuivre en 2020 l'ensemble des missions engagées telles que précisées plus haut, le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 498 000 euros, à l'association PAYS D'AIX DÉVELOPPEMENT, soit :

- | | |
|---|---------------|
| - pour le Territoire du Pays d'Aix (CT2) | 474 000 euros |
| - pour le Territoire Marseille Provence (CT1) | 24 000 euros |

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Ce montant représente 84.46% du budget prévisionnel de fonctionnement de 589 631 euros, et 51.34% du budget global consolidé de 969 831 euros.

N° GU	Association	Territoire	Budget prévisionnel 2020	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
2020_189	PAYS D'AIX DÉVELOPPEMENT	CT1 Budget Principal Métropolitain	589 631 €	24 000 €	24 000 €	oui
2020_190		CT2 Pays d'Aix		474 000 €	474 000 €	
TOTAL					498 000 €	

Il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, le Bureau de la Métropole, par délibération du 19 décembre 2019, a décidé d'attribuer à l'association, une subvention de 272 600 euros, au titre du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorceage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 008-4739/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018 relative au renouvellement de la convention cadre entre la Métropole et Pays d'Aix Développement ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Délibère

Article 1 :

Est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020 à l'association Pays d'Aix Développement une subvention de 498 000 euros ; prise en charge répartie comme suit :

- 24 000 euros sur l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence
- 474 000 euros sur l'Etat Spécial du Territoire Pays D'Aix

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Pays d'Aix Développement, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence, en section de fonctionnement Sous-Politique B320, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61 pour 24 000 euros et sur le budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 pour 474 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY